



LE PETIT BALADIN



Sommaire

| | |
|-------------------------------|----|
| Le mot du maire | 2 |
| Les activités du conseil | 3 |
| Nouvelles municipales | 4 |
| Le SPANC | 10 |
| Souvenirs d'antan | 11 |
| Une page d'histoire | 12 |
| Les Codes QR | 14 |
| Nouveautés réglementaires | 15 |
| Nouvelles des associations | 16 |
| CAUVALDOR | 19 |
| Consum'local | 20 |
| Histoires d'eau | 21 |
| Les maisons de service public | 23 |
| L'espéranto, qu'es aquò? | 24 |
| La fibre optique | 26 |
| Agenda | 27 |
| Informations utiles | 27 |

**Bulletin municipal
de la commune de
BALADOU**

n° 39 - janvier 2021

Le mot du Maire

« Une épreuve se présente, on peut la refuser ou bien la subir. Mais mieux encore, il est possible de la dominer en l'acceptant et en comprenant aussi à quoi elle sert ».

L'épreuve s'est présentée à nous depuis bientôt un an. Les dernières semaines que nous venons de passer auraient dû être placées sous le signe des réjouissances, de la fête, des réunions de famille.

Mais pour la fin de l'année 2020, rien ne s'est passé comme nous l'espérions : un second confinement, un couvre-feu (quid de l'avenir ?), mais, et surtout, beaucoup trop de personnes contaminées par ce virus qui continue d'empoisonner nos vies.

J'ai une pensée pour celles et ceux de nos proches qui ont été touchés par la maladie, à celles et ceux qu'elle a emportés, à leurs familles.

2020 aura été une année marquante pour notre civilisation : si certains pensent qu'il faudra vite l'oublier, et ils ont raison, force est aussi de constater qu'elle aura eu pour effet de tester notre capacité de résilience.

Nos habitudes ont été bousculées, nos institutions bouleversées, notre économie mise à mal, et la liste est longue.

Notre regard vers nous-mêmes et surtout vers les autres aura-t-il été modifié ?... je pense que oui... Notre attitude aussi.

L'espoir de vaincre ce virus réside-t-il dans la vaccination ?

Chacun, aujourd'hui, reste libre de son choix : mais ne perdons pas de vue que ce choix personnel peut déboucher sur une protection collective.

En parallèle de cette situation unique, les instances des collectivités se sont mises en place, mais moins vite que ce qu'elles espéraient.

Sur le plan communal, l'adressage est sur le point d'aboutir. Quelques ajustements restaient à faire, notamment au niveau du matériel. L'insistance du groupe qui a continué la prise en charge de ce dossier (et François Leymarie en particulier), a permis de négocier le coût en passant de 9 667,13 € HT en septembre à 7 210,71 € HT : ainsi, tout le matériel (poteaux, plaques de rue et de

numéros) a été commandé. Une mise en place physique est prévue dès réception du matériel, courant février.

Le cimetière, ne disposant plus que d'un nombre très réduit d'emplacements libres va être agrandi : juste au-dessus (parcelle en noyers de Mr Pecheyran), 800 m² de terrain ont été acquis le 4 décembre 2020. Les travaux vont commencer ce début d'année et l'ensemble du projet (acquisition plus travaux) est chiffré à 31 735 € HT (subventions demandées : 9 825,75 €).

La mise en sécurité de l'église – urgente – a également été actée pour la remise aux normes de l'installation électrique, la réfection de la toiture et de l'escalier en bois accédant au clocher : coût global, 10 094,40 € HT (subventions demandées : 7 066,08 €).

Par ailleurs, l'état des fenêtres des logements au-dessus de la mairie nécessite une intervention urgente. Ces fenêtres étaient de ces anciennes fabrications où les joints coulent le long des carreaux. Il va être procédé à leur remplacement par des fenêtres en PVC pour les logements et des volets en Alu pour tout le bâtiment, moins lourds que ceux actuels en bois qui, de par leur poids, font casser, petit à petit, les pierres recevant les gonds. Ce chantier s'élève à 20 277, 20 € HT (subventions demandées : 4 055,43 €).

Sur un plan plus général, pour cette année, rien ne s'est passé comme prévu : pas de manifestations, pas de réjouissances... crise sanitaire oblige !

La traditionnelle cérémonie de vœux est remise en cause du fait de la pandémie. Les regroupements de personnes dans les lieux publics sont fortement encadrés par les directives reçues de la Préfecture. Soyons donc lucides, sages, responsables et surtout prudents. Puisque le risque « 0 » n'existe pas, ne tentons pas le diable !

C'est donc au travers du support de ce Petit Baladin que je vous adresse à toutes et tous, **mes meilleurs vœux d'espoir pour 2021, surtout avec des vœux de bonne santé.**

Jean DELVERT

Les activités du conseil municipal

En raison de la pandémie le conseil municipal n'a été mis en place qu'au 23 mai, et n'a réellement pu fonctionner que durant une demi année. Le Conseil s'est réuni une fois par mois, typiquement le premier samedi du mois à partir de 9 heures. En raison de la pandémie ces réunions se sont tenues principalement dans la salle des fêtes dans le respect des règles sanitaires : distanciation, masque, gel hydro-alcoolique, aération.

Si le conseil se réunit une fois par mois, il faut souligner que le Maire réunit ses adjoints en principe une fois par semaine, et participe à des très nombreuses réunions au niveau de la Communauté de Communes et des différents syndicats intercommunaux (il y a en pratique une réunion environ un jour sur deux!), et que les membres du conseil représentant notre municipalité dans les différentes commissions participent à leur tour au moins une fois par mois à une réunion. Ils contribuent en outre selon les besoins et les disponibilités à la préparation des dossiers en appui au secrétariat de mairie ou à divers travaux comme ce sera par exemple le cas pour l'installation des panneaux des noms de rue.

Voici la liste des principales décisions sur lesquelles le Conseil Municipal a eu à se prononcer :

- Exemptions de loyer du multiservice pour le commerce L'Atelier du Goût en raison de la fermeture administrative ;
- Vente d'une portion de chemin et acquisition de la surface nécessaire pour son déplacement au lieu dit Combel Del Roc. Une enquête publique s'est tenue durant l'été et a validé le déplacement d'une portion de l'assiette du chemin pour éviter une coûteuse remise en état d'un accès public à une propriété privée et pour permettre de maintenir l'accès au public. L'opération réalisée équivaut à un échange, mais respecte les règles imposées aux municipalités ;
- Détermination du montant de la location de salle de réunion à Quercy Généalogie pour les séances de 2 heures mensuelles dans la salle du conseil municipal.
- Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière ;
- Vote des 3 budgets de la commune, de leur modification, et du montant de plusieurs taxes ;
- Décision de la vente d'une portion de terrain situé au-dessus de l'école au couple propriétaire voisin, ainsi que

d'une petite parcelle enclavée adjacente pour un total de 810 m² ;

- Détermination des modalités d'attribution des subventions aux associations ;
- Modification de certaines appellations et complément des voies oubliées pour l'adressage ;
- Désignation des membres de chaque commission communale et représentants auprès des organismes extérieurs ;
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel pour la cantine scolaire et la garderie, le ménage hebdomadaire des bâtiments communaux du 01/09/2020 au 31/08/2021 ;
- Création d'un poste d'adjoint technique affecté au complément de ménage journalier de la classe en raison de la pandémie, du 04/01/2021 au 06/07/2021 ;
- Participation financière de la commune pour l'enlèvement et destruction de nids de frelons sur le territoire ;
- Subvention exceptionnelle de 500 € accordée en soutien aux collectivités des Alpes Maritimes sinistrées de la tempête Alex ;
- Préparation de dossiers relatifs à l'entretien du patrimoine immobilier communal.

On peut retrouver le résumé des débats dans les comptes-rendus des conseils affichés sur les différents panneaux d'information à travers la commune ainsi que sur le site web. Certains sujets sont en outre développés dans les pages qui suivent.



L'église fait partie du patrimoine immobilier de la commune. Elle requiert divers travaux de remise en état et de mise en sécurité.

Nouvelles municipales

Agrandissement du cimetière

Comme indiqué par Mr le Maire dans son introduction, la commune a acquis un terrain de 800m² situé au-dessus des cimetières actuels pour l'agrandissement de l'espace funéraire. En effet ces dernières années de nombreuses nouvelles concessions ont été accordées et peu de places



restaient disponibles pour subvenir aux nouvelles demandes. De plus les municipalités ont l'obligation de garantir une réserve suffisante pour la création de nouvelles sépultures. Ce nouvel espace devra être aménagé dans les semaines à venir. Il sera accessible via l'allée du « nouveau cimetière ». Il comprendra en principe 51 concessions : 25 tombes doubles et 26 simples, un columbarium (13 niches) et un « jardin du souvenir » destiné au dépôt des cendres des défunts dont les familles ne souhaitent pas faire usage du columbarium. L'aménagement comprendra l'élimination des noyers existants et de leurs racines, le contrôle de la profondeur disponible pour le creusement des tombes, la pose d'une clôture périmétrique, l'installation d'une conduite d'adduction d'eau et d'un robinet, et l'aménagement des allées, avec empierrement pour une partie.

Lutte contre les frelons asiatiques

De plus en plus de nids de frelons sont signalés sur la commune. Ils s'implantent dans les arbres, les appentis, les cheminées, les plafonds d'habitations ou bâtiments à l'abandon notamment, et menacent la population de piqûres ayant bien souvent de graves conséquences. Ces nids sont parfois malheureusement ignorés des propriétaires en raison du coût financier de l'intervention pour leur destruction.



Frelon asiatique - fondatrice de nid

crédit photo: Francis ITHURBURU — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org>

Par délibération du 12/12/2020 le conseil municipal a décidé d'une participation financière plafonnée à 80 € TTC maximum par nid détruit et selon les conditions suivantes :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie avant intervention, ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement et la destruction,
- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,
- facturation de l'entreprise intervenante adressée à la commune à hauteur de ce montant maximum,
- le paiement de l'éventuel complément reste à charge du demandeur de l'intervention.

Cette participation financière de la collectivité vise à inciter à l'enlèvement et à la destruction de nids de frelons situés dans les propriétés privées dans un souci de sécurité publique. La destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci de les signaler en Mairie.

Adressage

Avant de finaliser la commande des plaques de noms de rue, le conseil a souhaité apporter quelques rectifications quant aux dénominations de certaines rues. Ainsi l'appellation « impasse » est désormais remplacée par l'appellation « chemin » lorsque la voie se prolonge par une voie au-delà de la dernière maison, ce qui permet de respecter la réalité des lieux telle qu'elle apparaît au cadastre. Par ailleurs deux voies qui avaient été oubliées

Nouvelles municipales



ont reçu une dénomination.

Comme le montrent les échantillons en illustration, les plaques ne comportent pas le blason de la commune. En effet, l'usage de deux couleurs supplémentaires, le rouge et l'or, aurait entraîné un important surcoût. Par contre l'indication "BALADOU" a été rajoutée sans surcoût sur la partie supérieure du liseré.

Le financement de 20% du coût de l'opération a été sollicité auprès de CAUVALDOR via un fonds de concours. La commande a donc été émise pour 104 plaques de rue (certaines voies nécessitent plus d'une plaque) et 281 numéros de maison ou de bâtiment, ainsi que toute la quincaillerie nécessaire à la pose. Les travaux seront réalisés par les élus dès réception de la commande et débiteront courant février avec la réalisation des trous et la pose des poteaux, attendus pour fin janvier. La fixation des plaques suivra ensuite.

Chaque habitant se verra remettre la plaque de numéro de bâtiment à apposer lui-même à proximité de la boîte aux lettres ou au montant du portail selon les possibilités du lieu. Les personnes en difficulté pour cette pose peuvent en informer la mairie qui proposera une solution.

Chaque habitant sera par ailleurs destinataire d'une attestation indiquant la nouvelle dénomination postale à utiliser. Cela sera nécessaire pour effectuer le changement auprès des divers organismes qui peuvent vous transmettre des documents écrits ou qui ont besoin d'une identification précise de votre adresse, tels les

compagnies de la SAUR, EDF, téléphonie, fournisseurs de combustible, assurance, banque, etc ; mais aussi votre entourage. Il est à noter que toutes ces entités n'exigent pas nécessairement un certificat, et que beaucoup se satisfont d'une modification via leur portail web.

La Mairie informera par ailleurs la Poste de ce changement, ainsi que l'Institut Géographique National, ce qui permettra aux sociétés privées fournissant un service GPS de mettre à jour leur base de données, ce qui facilitera grandement la livraison des colis par les sociétés de courrier, l'arrivée des véhicules de secours en cas de besoin.

Si un habitant est oublié, qu'il n'hésite pas à se tourner vers le secrétariat communal.

Pour rappel vous aurez désormais 2 possibilités d'adresses :

Monsieur Martin DUPONT
350 route des Bois
46600 BALADOU

ou

Monsieur Martin DUPONT
350 route des Bois
Lieu dit Les Feuilles
46600 BALADOU

Vous disposerez ainsi de la faculté de conserver la mention du hameau.

Nouvelles municipales

Communication à la population par email

En juin dernier une enquête a été diffusée auprès de la population afin de recueillir, pour ceux qui en disposent, les adresses e-mail, afin de pouvoir communiquer rapidement par voie informatique certaines informations essentielles et urgentes.

Sur les 250 foyers recensés, 170 adresses mails ont déjà été collectées et sont utilisées pour ces envois. Nous vous remercions pour votre collaboration qui nous a déjà permis ces dernières semaines de vous transmettre des informations et des documents sur plusieurs sujets urgents.

Pour gérer cette grande quantité d'adresses un logiciel gratuit de publipostage a été installé à la mairie. Ce logiciel sécurise l'envoi des mails à chaque destinataire en masquant automatiquement les adresses des autres récipiendaires, empêchant toute fausse manœuvre au moment de l'envoi, et rendant ainsi impossible la récupération de ces adresses par des personnes malveillantes. Comme la majorité des habitants l'a déjà expérimenté, il permet en outre d'envoyer des annexes telles que des documents au format PDF.

Les personnes n'ayant pas Internet ni d'adresse e-mail continuent comme auparavant de recevoir les informations sous forme papier dans leur boîte aux lettres.

Si vous ne l'avez pas encore fait, **il reste évidemment possible à tout moment de fournir votre adresse e-mail** au secrétariat de mairie et d'en autoriser l'utilisation, ou de modifier l'adresse que vous avez déjà fournie.

Multiservice L'Atelier du Goût

Le multiservice "L'atelier du goût", propriété communale, est ouvert au public depuis janvier 2014 et offre un service de restaurant, bar et épicerie. Le couple locataire réalise cette activité dans le cadre d'un bail commercial établi avec la commune prévoyant le paiement d'une location mensuelle pour l'utilisation de l'infrastructure. La fermeture des bars et restaurants imposée par les

pouvoirs publics du 15 mars au 02 juin 2020, et plus récemment depuis le 30 octobre 2020, en raison de la pandémie « COVID 19 » qui touche notre pays depuis plusieurs mois, a évidemment impacté l'activité commerciale du Multiservice.

Conscients des difficultés financières rencontrées par cet établissement, les membres de l'assemblée municipale ont voté deux exemptions de loyers, lors des séances des 30 mai et 12 décembre pour un total de huit mois de l'année 2020.

Contrairement à certains bruits qui ont pu circuler il est à noter que la municipalité, en tant que collectivité publique propriétaire, ne perçoit aucune compensation de la part de l'État.

Colis de Noël aux aînés

Le nouveau conseil municipal a souhaité conserver la tradition du cadeau de Noël offert aux aînés de plus de 75 ans et domiciliés sur la commune. Compte tenu du contexte sanitaire, le repas habituellement partagé au restaurant ne pouvait être réalisé.

C'est la raison pour laquelle le Conseil a décidé de le remplacer par un colis gourmand composé de produits locaux : des gourmandises à base de noix du Gaec du



Hameau de Gaillard du couple DELPY, des terrines confectionnées à la conserverie de Mme Nicole CREMOUX, une bouteille de vin blanc fournie par le magasin la Croisée des Vignes à Souillac, et des chocolats en papillote. Les élèves de l'école de Baladou et leur enseignante ont quant à eux confectionné des sapins et

boules en papier à pendre dans le sapin.

Au total 44 colis ont été distribués aux aînés par les membres du Conseil quelque temps avant les fêtes.

Nouvelles municipales

Mise en place d'une borne WiFi publique

Sur proposition du Département une borne de WiFi publique sera bientôt installée pour couvrir les abords de la Mairie (1er trimestre 2021). Il s'agit d'une opération à coûts partagés, le Département prenant en charge l'installation et la Municipalité couvrant les frais de fonctionnement et de maintenance.

Le point d'installation choisi se situe à l'angle du mur du secrétariat de Mairie côté arrière. La couverture théorique annoncée peut atteindre 150 m en terrain totalement dégagé. On peut donc s'attendre à une couverture complète du parking arrière, d'une zone du



En rouge: position prévue de l'antenne WiFi au coin du secrétariat de Mairie

parking avant au voisinage de la boîte aux lettres de La Poste, d'une partie de la salle des fêtes, et d'une large zone atteignant l'arrière de la bibliothèque et de l'Atelier du Goût. On a de bonnes chances de couvrir en outre une partie du domaine communal entre la Mairie et la D803, où se trouvent notamment le terrain de pétanque et les tables de pique-nique.

On verra de manière concrète ce qu'il en est lorsque le boîtier sera installé, car les divers obstacles (arbres, constructions, clôtures métalliques) affaiblissent ou bloquent le signal. L'accès sera libre pour tous. Il suffira de s'inscrire une fois pour toutes. L'inscription est en outre valable pour tous les sites du Lot équipés dans le cadre de ce projet.

Un panneau expliquant la procédure d'inscription sera installé au voisinage de l'antenne. Le déploiement de ce service est initialement prévu pour les sites touristiques fréquentés, ce qui n'est a priori pas le cas du voisinage de

notre mairie, mais il ne fait pas de doute que non seulement les voyageurs de passage, mais les usagers des différentes infrastructures situées à proximité de la mairie en tireront leur meilleur profit.

L'installation par la société chargée par le Département est prévue pour les prochaines semaines.

Impôts

Lors de sa séance du 16 juin 2020 l'assemblée a acté le maintien à l'identique de 2019 des taux d'imposition pour le Foncier bâti (16.41%) et non bâti (130.27%).

Les montants à payer par les contribuables sont réévalués, bien souvent à la hausse, par les services fiscaux malgré le gel des taux votés par les communes. Les services de la Direction Générale des Finances Publiques calculent les montants dus en évolution des bases soumises à l'imposition.

Pour votre information voici les taux des taxes locales 2020 appliqués dans les communes voisines :

| | Foncier Bâti | Foncier Non Bâti |
|---------------------|--------------|------------------|
| Baladou | 16,41 | 130,27 |
| Cressensac Sarrazac | 15,37 | 132,48 |
| Martel | 17,74 | 164,15 |
| Cuzance | 18,35 | 179,28 |
| Gignac | 19,63 | 179,21 |
| Pinsac | 18,10 | 140,08 |
| Lanzac | 17,35 | 140,45 |
| Lacave | 15,61 | 129,28 |
| Vayrac | 19,41 | 204,95 |
| Loupiac | 12,63 | 148,50 |
| Lamothe Fénelon | 12,52 | 152,60 |
| Saint-Sozy | 13,75 | 140,08 |
| Souillac | 24,32 | 171,78 |
| Gramat | 23,66 | 168,20 |

Deux éléments importants sont toutefois à relever :

- les taux actuellement appliqués à Baladou sont inchangés depuis 2015.
- les taux votés déterminent le montant des subventions qui peuvent être accordées par l'Etat, le Département, la Région ou Cauvaldor lors des recherches de financements des projets d'investissement. En effet l'effort fiscal d'une collectivité est un critère primordial de bonus/malus pour les aides publiques sollicitées : si les taux d'imposition étaient trop bas la commune serait ainsi pénalisée.

Nouvelles municipales

Transport à la demande

Ce service est mis en place depuis plusieurs années et rend service aux personnes n'ayant pas de moyen individuel de locomotion, un peu âgées ou pas, en panne de véhicule ou simplement pour le plaisir de la compagnie



et du covoiturage. Cela permet d'aller faire des courses, à la pharmacie ou à un rendez-vous selon les besoins du ou des passagers.

Ce service est proposé le mercredi matin pour Martel et le vendredi matin pour Souillac. Aller/Retour: 1€ par personne.

Le transport vers Brive-la-Gaillarde l'après-midi du deuxième mercredi du mois n'a jusque-là pas été utilisé mais reste également disponible, au prix de 5€ l'aller/retour.

Le chauffeur bénévole vous récupère et vous ramène à votre domicile.

La demande de transport doit être formulée auprès de la mairie au plus tard la veille du trajet souhaité afin que le conducteur puisse être informé de sa « mission ».

Ce service vous est proposé en partenariat avec la Région OCCITANIE.

Attention: blaireaux!

On vous avait déjà informé dans le numéro précédent du Petit Baladin des problèmes d'affaissement sur la route partant du Bourg vers le Tourtal. Une réparation d'urgence a été effectuée par les services de la Voirie de CAUVALDOR, compétente pour cet axe routier.

Lors d'un état des lieux établi par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT, attachée à la Préfecture), d'un lieutenant de louveterie, d'un représentant du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité, d'un technicien de l'unité forêt chasse et milieux naturels, et de techniciens de la voirie de CAUVALDOR, pas moins de 22 terriers actifs ont été recensés sur un espace de 25 mètres de long et 10 mètres de large. Ce constat laisse présager la présence de

galeries souterraines pouvant descendre jusqu'à 3 ou 4 mètres de profondeur, voire plus, s'étendant sous la voirie communale et entraînant l'affaissement et les fissures de la couche de roulement. A ces terriers dits principaux s'ajoutent d'autres terriers dits secondaires ou inactifs, constituant un dispositif complexe s'étendant sur au moins 65 mètres dans le talus en contrebas de la chaussée.

De nouveaux trous et affaissements sont récemment apparus, mettant en évidence une fragilité croissante de ce virage.

L'étendue et la complexité de cet ensemble de terriers ne permettent pas la mise en place des mesures habituellement prônées de régulation administrative de la population de blaireaux sous l'autorité des lieutenants de louveterie, ce qui avait déjà été tenté en vain par le passé.

En conséquence :

- la voie de circulation a fait l'objet d'un arrêté municipal pour dévier les poids-lourds, desservant notamment les exploitations agricoles, afin de ne pas fragiliser davantage la chaussée. Cette déviation par le Bourg et le Pigeon est maintenue pour une durée indéterminée à ce jour.
- La réparation temporaire déjà mentionnée a permis de reboucher le trou présent dans la chaussée et d'en compenser l'affaissement.

crédit photo: BadgerHero — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org>



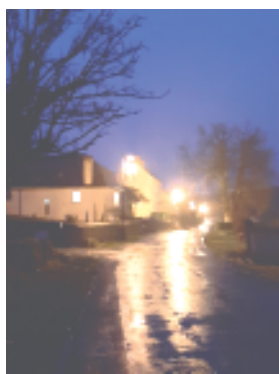
- Cette mesure étant visiblement insuffisante, un devis estimatif est attendu des services de CAUVALDOR pour, comme recommandé dans le rapport de la DDT, construire un mur de soutènement sous ou en bordure de la chaussée afin de créer une séparation imperméable et durable empêchant le futur développement de galeries occasionnant ces affaissements de route, et d'en stabiliser l'assiette.

Nouvelles municipales

La municipalité déploie tous ses efforts pour que ces travaux, conséquents et coûteux, soient réalisés dès que possible, compte tenu des contraintes liées aux procédures de financement. Ainsi une réunion a été organisée le 22 janvier avec les services techniques de CAUVALDOR et de la DDT en vue d'identifier la solution techniquement efficace et économiquement viable.

Pour résumer sur une touche un brin humoristique : il fait bon vivre à Baladou, même les animaux s'y plaisent... ! Aux humains de s'adapter ?

Guirlandes



Comme chaque année, et malgré la pandémie, les abords du Bourg ont été décorés de guirlandes par des membres du Conseil Municipal.

Scolarité

Il est rappelé que le lieu de domicile d'une famille conditionne le lieu de scolarité des enfants. En effet les élèves de Baladou doivent être inscrits sur une des écoles du regroupement pédagogique intercommunal dont la commune est membre :

-Pour les élèves de Maternelle : l'école maternelle de Martel

-Du CP au CM2 : une des communes du RPI, Baladou Cuzance ou Martel suivant la composition des classes et les niveaux enseignés déterminés par le corps enseignant.

De rares exceptions sont admises : en cas de garde partagée la scolarité est possible sur la commune de domicile du second parent ; en cas d'handicap nécessitant un aménagement particulier non réalisable sur le territoire, la scolarité peut être admise sur une autre commune après entente préalable entre collectivités.

La scolarité est gratuite pour les familles, mais entre collectivités il y a un rapport financier de participation aux frais des enfants accueillis hors du territoire de rattachement.

Pour les collégiens, l'établissement de Sept Tours de Martel est notre collège de rattachement géographique. Quant aux lycéens, ils sont dirigés en voie générale à Louis Vicat à Souillac ou Léo Ferré à Gourdon, sauf en cas de choix d'options particulières.

Des transports scolaires gratuits desservent ces différents établissements.

Courant Juin et début Juillet, pensez à inscrire votre enfant auprès de l'école qui l'accueillera en septembre, mais aussi procéder aux demandes de transports et de garderie.

Urbanisme

DOSSIERS INSTRUITS AU COURS DE L'ANNÉE

Certificats d'urbanisme (demandés généralement par les notaires lors d'une transaction)

- 4 informatifs
- 2 opérationnels, dont 1 refusé

PERMIS DE CONSTRUIRE

- 1 tunnel agricole
- 1 maison individuelle
- 1 construction de porche couvert
- 1 démolition partielle de grange et reconstruction d'un mur
- 1 agrandissement d'un hangar existant et sa restauration
- 1 restauration de maison et aménagement de combles

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

- 2 crépis d'habitation
- 2 piscines
- 2 coupes d'arbres (bois)
- 1 pergola (régularisation)
- 2 abris à chevaux
- 1 abri de jardin (chalet en bois)
- 3 remplacements de portes, fenêtres, volets, porte de garage
- 1 transformation de grange en habitation
- 3 clôtures (dont 1 refusée pour non-conformité au PLU)

Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat est en phase terminale d'élaboration par les services de CAUVALDOR. Son entrée en vigueur est attendue pour fin 2021.

Nouvelles municipales

Commémorations du 11 novembre

Cette année les commémorations se sont déroulées dans un format inhabituel en raison des restrictions imposées par le Préfet dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19. En effet, seuls 10 élus maximum pouvaient assister à la cérémonie, à l'exclusion de toute autre personne ou association. Qu'à cela ne tienne, les Anciens Combattants ont été symboliquement représentés par leur drapeau posé à l'initiative du Conseil Municipal contre le monument aux morts. En présence du Conseil Municipal au complet, un texte a été lu à l'occasion du centième anniversaire de l'inauguration du monument au Soldat Inconnu. La cérémonie s'est poursuivie par l'appel nominatif des soldats morts pour la France durant l'année écoulée, ainsi que des Baladins



morts au Champ d'Honneur. La commémoration s'est terminée par le dépôt de fleurs au pied du monument.



Quelques nouvelles de l'école

Depuis septembre 2020 les enfants ont réintégré les locaux de l'école. Une classe mixte de 10 CE2 et 12 CM1 est encadrée par Carole BINET, et Julie BARASCOU le jeudi.

Les circonstances sanitaires ont nécessité des adaptations pour chacun. Le port du masque n'est pas toujours facile, notamment pour l'apprentissage des langues. Seule la sortie à Souillac de l'exposition d'art contemporain a pu se faire. Le spectacle de Noël n'a pu avoir lieu mais chacun espère que la fin de l'année scolaire sera plus gaie et plus sereine.

Le SPANC

Comme on va le voir, l'immense majorité des habitations de Baladou ne bénéficie pas d'un raccordement à l'assainissement collectif des eaux usées. C'est une bonne raison pour se pencher sur le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place en 2015 au sein de Cauvaldor et en savoir plus sur ce service.

Ce service public dessert 77 municipalités du nord du Lot, dont Baladou, il comprend approximativement 47 000 habitants. Pour des raisons d'efficacité le territoire est divisé en cinq secteurs d'intervention, Baladou se trouve dans le secteur de Souillac. Le service emploie approximativement 4,5 équivalents temps-plein et bénéficie d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €, fournis à 85 % par les redevances.

La mission du SPANC s'organise autour de trois axes:

(a) le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves et réhabilitées de traitement individuel des eaux usées (fosses septiques et épandages), (b) le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations, en principe tous les huit ans, et (c) le diagnostic des installations en cas de vente d'un immeuble.

Si pour l'ensemble des communes concernées seulement la moitié de la population habite des immeubles non raccordés aux égouts, pour Baladou ce sont, selon le SPANC, 90 % des habitations (205 exactement) qui sont sous le régime de l'assainissement non collectif et qui sont donc soumises aux contrôles du SPANC.

En 2018 (dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles) le SPANC a réalisé un total de 1485 visites, dont 18 à Baladou, pour l'évaluation

de 7 projets et la vérification de 6 réalisations. Depuis la création du service en 2015 un total de 21 réalisations ont été vérifiées dans notre commune, ainsi que 5 diagnostics pour vente, mais aucun contrôle périodique n'a jusque-là été effectué. Pour l'ensemble du territoire 98 % des installations neuves ont été déclarées conformes. Pour ce qui concerne l'existant, sur les 9500 installations vérifiées, près de 20 % causent une pollution avérée, en plus des 75 %

d'installations qui nécessitent des corrections parce que sous-dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement, mais sans présenter de danger majeur pour la santé des personnes. Au total le SPANC considère que plus de 96 % de toutes les installations contrôlées - neuves ou existantes - depuis la création de ce service sont conformes ou sans danger.

Souvenirs d'antan

La mare

Il n'y avait pas, attenante à notre basse-cour, une grande mare bien ronde où nagent les canards. Par contre, nous en avions deux petites, cachées dans les bois, dont j'aimais m'approcher lorsque je gardais les moutons ou que je cherchais les champignons.

L'une d'elles se trouvait derrière la maison, au - delà des chênes et des genévriers, en bordure d'une murette séparant notre propriété de celle du voisin. Alimentée par une source qui ne tarissait jamais, elle avait toujours de l'eau, si bien que mon père avait choisi ses abords pour installer le semis de tabac. Elle ressemblait à un œil gris-vert entre ses deux talus rocheux tapissés de mousse. J'étais attirée par cette surface lisse qui se ridait parfois légèrement sous les pattes des araignées d'eau avançant par de brèves saccades. Je me demandais ce que pouvait cacher ce liquide glauque dans ses profondeurs. Avec un bâton, je remuais la vase du fond en quête d'une bestiole bizarre. Mais rien... Pas même un têtard, pas de trace de métamorphose. Où logeaient-elles donc ces grenouilles qui coassaient par les nuits chaudes ? Seules, quelques feuilles sèches remontaient avec la boue. Quelques

brindilles ou quelques glands pourris étaient parfois le fruit de ma pêche. Je restais là, rêveuse, attendant peut-être l'apparition de quelque fantaisie de la nature, d'une sirène, d'une naïade ou d'un triton.

L'autre mare se trouvait dans un taillis de châtaigniers, près de fraisiers sauvages. Elle reposait sur un lit d'argile et il lui arrivait, en plein été, d'être à sec. Des prunelliers et des églantiers la bordaient d'un côté. L'autre rive étant accessible, je m'approchais, je me penchais et, avec une longue branche fourchue, je fourrageais le fond. J'imaginai racler le dos d'une énorme bête aquatique. Seule, la boue remontait en laissant éclater des bulles. Parfois, une brebis venait s'abreuver puis repartait, laissant l'empreinte de ses sabots dans la terre rouge. Après son passage, j'observais les ondes qui parcouraient la surface, s'étalant de plus en plus loin, pour aller se briser sur les bords avec un petit «floc ». Je restais un moment pensive, puis je jetais une pierre pour animer cette eau trop immobile, trop muette, pour revoir les cercles concentriques qui s'élargissaient dans un léger murmure.

Georgette GAY MOURAUD

Bon à savoir...

Le guichet unique de la rénovation énergétique

Vous envisagez de changer de chaudière, d'isoler votre maison, de poser des panneaux solaires ? Ceci vous concerne ! Un nouveau service, « Rénov'Occitanie Lot » est offert depuis début janvier par le département du Lot : il s'agit d'un guichet unique d'accompagnement - gratuit - s'adressant à tous les ménages lotois désireux de développer un projet de rénovation énergétique ou d'utilisation d'énergie renouvelable pour leur logement. L'aide comprend des conseils indépendants sur les solutions techniques ainsi que l'identification des aides possibles.

Pour toute information :
<mailto:renovoccitanie@lot.fr>
 n° vert 0800 08 02 46 (appel gratuit)
<https://lot.fr/node/273039>



scannez le QR code pour aller directement sur le site

Une page d'histoire

1870-1871 : la guerre oubliée

Le Second Empire avait déjà eu son lot d'actes belliqueux : Crimée, Chine, Cochinchine, Italie, Mexique, Corée. Chaque fois de nouveaux morts étaient à déplorer mais ces conflits avaient lieu hors de France.

La guerre franco-prussienne, fatale à Napoléon III, allait avoir lieu sur le sol national et concerner un nombre important de combattants et des populations civiles. Mal préparée, l'armée française totalisera quelques victoires mais surtout de cuisantes défaites. Côté français, le chiffre communément retenu est de 139.000 soldats morts dans les combats, ou de maladies, durant ce rapide conflit allant du 19 juillet 1870 au 15 février 1871, date de la signature de l'armistice général.

Au début de la guerre, contre les 800.000 soldats de la coalition allemande, la France en alignait 265.000 dans l'armée du Rhin. Depuis la loi Jourdan de 1798, la conscription universelle était obligatoire de 20 à 25 ans. Le contingent de l'armée active était alimenté par les hommes ayant tiré un mauvais numéro ou par leurs remplaçants payés. A partir de 1855, la compensation, versée à présent à l'Etat, permettait aux plus aisés de se faire remplacer pour sept ans par d'anciens militaires, sous-officiers ou soldats, ayant la pratique des armes. Revers de la médaille : vieillissement de l'armée par déficit de conscrits. Créée par la loi de 1868 du Général Niel, la Garde Nationale Mobile était constituée des jeunes gens ayant tiré un bon numéro qui devaient rester disponibles, pendant cinq ans, pour maintenir en cas de besoin, l'ordre intérieur et défendre les places, les côtes, les frontières. C'est cette force qui, dépassant son rôle d'auxiliaire, viendra épauler l'armée active avec beaucoup de courage. N'y suffisant pas, un autre mode de recrutement a encore été créé le 22 octobre 1870 avec la Garde Nationale mobilisée ouverte aux célibataires, aux hommes mariés ou veufs sans enfants, âgés de 21 à 40 ans.

Ne disposant pas, comme pour la Grande guerre, de « registres matricules » en ligne, la recherche dans l'état civil n'a pu porter que sur les transcriptions des décès, quelquefois tardives (jusqu'en 1874). Il n'a pas toujours été possible de discerner si les maladies étaient liées à la

guerre et si les blessures avaient été causées par des balles ennemies ou françaises comme cela a pu être le cas lors des émeutes entre Communards et Versaillais.

Cet inventaire des victimes de la guerre 1870-1871 concernant Baladou fait partie d'une étude demandée, au niveau national, par la Fédération Française de Généalogie et le Souvenir Français. Quercy Généalogie, antenne de Généalogie en Corrèze, qui se réunit régulièrement à la bibliothèque de Baladou, a participé activement à ce travail.

LES MORTS DE BALADOU

Une transcription de décès, en date du 12 novembre 1870, concerne François LACHAMP, 31 ans, natif du bourg de Baladou, garde mobile en résidence à Cahors, fils de feu Jean Lachamp, en son vivant propriétaire cultivateur, et Marguerite Pagès, cultivatrice puis sans profession. Il est décédé à l'hôpital civil de Cahors le 8 novembre 1870 à 5h du matin. Déclaration faite par l'officier d'administration comptable, légalisée par le surintendant militaire de l'hôpital. On retrouve son acte de naissance dans l'état civil de Creysse quand Baladou n'était encore qu'une section. François, "François Etienne" plus précisément, était né le matin du 10 mars 1839.



Son frère, Guillaume LACHAMP, garde mobile au 3e bataillon, 6e compagnie du Lot, matricule n° 586, célibataire de 25 ans, natif aussi de Baladou, meurt aussi, date fatale, le 8 novembre 1870, lui à 1h du matin, à l'hospice de Cahors. Les déclarants sont le préposé de l'hospice et un garçon de bureau. La transcription du décès n'a lieu à Baladou que le 20 mars 1873 (la famille avait dû être informée par des voies plus rapides). Guillaume était né le 20 septembre 1845.

A la réception d'une première déclaration, la mairie de Baladou enregistre, le 30 décembre 1870, le décès d'un Pierre Antoine CHAMBON, garde mobile de 24 ans natif de Pomié. D'après l'acte, le mobile est mort le 16 décembre 1870, déclaration faite par le trésorier de l'ambulance (au sens de poste de secours avancé) de Chinon (Indre-et-Loire). Sur la vue d'une deuxième déclaration de décès, cette fois plus complète, la mairie

enregistre le 25 juin 1871 le décès d'un Antoine CHAMBON. Celui-ci, célibataire, garde mobile de la 1ère compagnie du 2e bataillon du 70e régiment de marche, avait 24 ans quand il est mort le samedi 17 décembre 1870 à 4h du soir, en la maison de l'hospice de Chinon. C'est la déclaration qui en est faite (acte n° 187) par le concierge et un infirmier de l'hospice, certifiée par le médecin vérificateur du décès. Comme Pierre Antoine, Antoine (assurément le même) est dit fils d'Antoine Chambon, propriétaire de Pomié (qui sait signer), et de Marguerite Lacassagne. Fils de ce couple, nous ne trouvons à Baladou, 24 ans avant les décès évoqués, que la naissance d'un Pierre qui naît au hameau de Lagarrigue le 21 août 1846, à 2h du matin. L'un des témoins de la naissance doit être de la famille, il s'appelle Léonard Lacassagne, il a 45 ans et est cultivateur à Lagarrigue.

Pierre CHAMBON, garde mobile de 22 ans, en activité de service, meurt le 2 janvier 1871. C'est le chef de l'ambulance d'Angers (Maine-et-Loire) qui en fait la

déclaration, retranscrite à Baladou le 10 janvier. Pierre Chambon, fils de Pierre Chambon, tailleur d'habits puis cultivateur de Pomié, et de Jeanne Leymarie, cultivatrice, était né dans ce hameau le 17 août 1848 à 6h du soir.

A Cahors, place Lafayette, s'élève un monument

A LA MEMOIRE
DES MOBILES ET DES SOLDATS DU LOT
MORTS POUR LA DEFENSE NATIONALE
1870-1871

Plus de 1000 Lotois, soit le quart des forces lotoises engagées périrent dans le conflit.

L. GRISET

Le coiffeur Goursat

Durant notre petite enfance, nous ne fréquentions pas les salons de coiffure ! lorsque nous avions les cheveux un peu trop longs, ma mère décidait qu'il fallait aller dans la famille Goursat qui habitait une ferme dans le hameau voisin. Le père, un paysan vigoureux et blagueur, était aussi tueur de cochons et coiffeur pour hommes ; seulement le samedi soir et le dimanche matin car, bien sûr, les clients n'allaient pas perdre une journée de travail pour se faire coiffer.

Il nous tardait que la soirée arrive. Peu importait la crainte des ciseaux contre les oreilles ou de la lame froide du rasoir dans le cou, il y avait les trois filles de notre âge qui nous attendaient pour jouer.

C'étaient les grands-parents qui nous accompagnaient, soit mon grand père quand il avait besoin de se faire rafraîchir la nuque, soit ma grand-mère bien contente de venir bavarder avec les voisines, elle qui, avec son chignon, échappait depuis belle lurette à la corvée de la coupe de cheveux.

Par les nuits froides d'hiver, lorsque la lune nous éclairait, nous parcourions, sans hésiter, la distance qui nous séparait de la chaude maison pleine de rires d'enfants. Mais quand il faisait noir, nous avions du mal à trouver les chemins. A chaque croisement, ma grand-mère hésitait, cherchant à reconnaître, là, l'austère genévrier dressé comme un garde, plus loin, le début de

la route blanche qui mène à l'église. Avec ma sœur, nous nous serrions contre elle, la tête appuyée contre sa pèlerine noire. Mes grands-parents nous ayant raconté si souvent des histoires de revenants, je n'osais regarder dans les combes de peur d'apercevoir une chemise blanche et d'entendre des coups de pioche. C'est le père Marty qui revient ! Attention aussi à la mare proche, il pourrait en sortir des sorcières à la bouche ricanante et aux doigts crochus !

Quel soulagement lorsque nous arrivions dans la douce chaleur du foyer de nos voisins !

Alors la veillée commençait. Chacune à notre tour, nous montions sur la chaise en paille, debout, afin que le coiffeur se mette à l'œuvre.

Une fois libérées, nous allions rejoindre les copines dans le grenier. Et pendant que les grandes personnes discutaient autour du feu de cheminée, nous, les enfants, nous courions entre les sacs de grain, entre les tas de vieux chiffons, jouant à cache-cache, grimant sur les caisses de blé, nous déguisant grâce aux habits usagés découverts dans des malles. Nous n'étions jamais décidées à partir.

Georgette GAY-MOURAUD

Les codes QR, c'est quoi?

Les QR codes (« Quick Response Code », codes à réponse rapide) sont ces petits carrés remplis de points noirs et blancs que l'on trouve maintenant un peu partout, sur les emballages des produits que nous achetons au magasin, sur les cartes de certains restaurants afin de consulter le menu ou la liste des boissons sans manipuler la version papier (COVID!), sur la façade de certains bâtiments historiques pour consulter des informations touristiques ou culturelles, ou encore dans les publications-papier vous invitant à consulter un site web à l'adresse compliquée. Qui n'a pas dû s'y reprendre à plusieurs reprises pour copier correctement l'adresse d'une page web ? Le QR code résout ce problème.



Selon Wikipedia les QR codes ont été inventés par un Japonais en 1999 afin d'identifier de manière automatique les pièces entrant dans la fabrication des automobiles Toyota assemblées sur des chaînes de montage hautement robotisées. Suivant la taille et le nombre de points dans le carré du code on peut atteindre jusqu'à 4000 caractères alphanumériques, soit environ une page de texte A4.

Vous trouverez déjà quelques-uns de ces codes dans ce numéro du Petit Baladin pour vous aider à consulter certaines pages Internet. Oui, mais : comment ça marche ? Il suffit de disposer d'un smartphone ou d'une tablette (c'est aussi valable pour les Ipad et les Iphones !), et de télécharger depuis le magasin d'applications une application permettant de scanner le code. Il suffit de faire une recherche avec les mots-clés « QR scanner » et vous serez face à un large choix de possibilités.

Avec ce type d'applications vous pourrez non seulement scanner les codes de vos produits de consommation courante et visiter le site web du producteur, mais vous pourrez aussi générer vous-même de tels codes. Le champ d'applications est infini. Vous pouvez par exemple partager le mot de passe de votre modem wifi avec vos amis de passage, compléter votre carte de visite professionnelle avec un QR code contenant votre adresse, votre numéro de téléphone ou votre page web (pas besoin de le recopier!). Certains transforment même leurs poésies en QR codes !

Bon à savoir

Etat civil de l'année 2020

NAISSANCES

COLET GRISOTTO Solal le 16 mars à Brive la Gaillarde, dont les parents sont domiciliés à Pomié
TRONCHE THOMASSON Lya le 28 septembre à Brive la Gaillarde, dont les parents sont domiciliés à Bazalgue

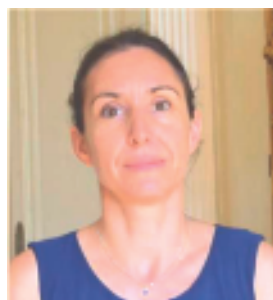
MARIAGES

LAVAL Carine et PALLARES Ludovic le 22 août, domiciliés Pomié

DÉCÈS

DAVENEL Nicolas le 10 mars, domicilié à Chavane
COLOMBEL Jacques le 22 décembre, domicilié à Martel
ROUILLER Georges le 16 janvier 2021, domicilié à Fages

Sous préfecture de Gourdon



Mme Hélène HARGITAL a pris ses fonctions de sous-préfète de l'arrondissement le 28 septembre 2020. Elle était auparavant directrice des services du cabinet de préfecture de Haute-Saône.

Nouveautés réglementaires

Santé - Remboursement des aides auditives

Dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019 a prévu le remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé de certaines prothèses auditives.

Produits en plastique à usage unique : de nouvelles interdictions

À compter du 1er janvier 2021, la vente et la mise à disposition de certains produits en plastique est progressivement interdite après écoulement au plus tard le 1^{er} juillet 2021 des stocks commandés avant 2021. Il s'agit :

- de tous les couverts, hormis ceux utilisés dans les établissements pénitentiaires, les établissements de santé et dans le transport aérien, ferroviaire et maritime et les ustensiles de dosage de produits non alimentaires, qui bénéficient d'un délai jusqu'au 3 juillet 2021 ;
- des assiettes jetables cartonnées comportant un film plastique et des assiettes en plastique compostable ;
- des boîtes en polystyrène expansé pour la nourriture à emporter ou à consommer sur le lieu de vente ;
- des gobelets même compostables, notamment ceux en polystyrène expansé ;
- des couvercles et bouchons pour boissons ;
- des pailles, à l'exception de celles destinées à être utilisées à des fins médicales ;
- des touillettes pour boissons ;
- des bouteilles mises à disposition gratuitement dans les lieux recevant du public et dans le cadre professionnel, ou distribuées lors d'événements festifs, sportifs ou culturels ;
- des piques à steak ;
- des confettis et des paillettes ;
- des tiges de ballons de baudruche ;
- de tous les objets en plastique "oxo-dégradable" (matière plastique renfermant des additifs qui conduisent à la fragmentation de la matière plastique en micro-fragments ou à une décomposition chimique sous l'effet de l'oxydation).

Encadrement de la distribution des prospectus

Le dépôt dans les boîtes aux lettres de cadeaux promotionnels non sollicités ainsi que la distribution d'imprimés publicitaires sur les pare-brises des véhicules sont également interdits.

Les entreprises qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles d'une amende de 1 500 €.

Marquage des vélos

Contre le vol, le marquage des vélos devient obligatoire en 2021

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier 2021. Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires. Un décret paru au Journal officiel le 25 novembre 2020 en application de la loi d'orientation des mobilités est précisé par un arrêté publié le 31 décembre 2020.

Le procédé de marquage doit garantir sa permanence et son inaltérabilité. L'identifiant de 10 caractères alphanumériques est mis en place sur le cadre du cycle sauf circonstances particulières et il est lisible sans difficulté sur un cycle en stationnement.

Le numéro d'identification du cycle est inscrit aussi sur la facture. Le commerçant doit également remettre à l'acheteur les informations nécessaires pour que le nouveau propriétaire puisse exercer ses droits d'accès ou de rectification.

Ne sont pas concernés par ce marquage obligatoire :

- les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 cm soit 16 pouces) ;
- les remorques de cycle ;
- les engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, hoverboards...).

Leurs propriétaires pourront cependant en faire la demande.

Nouvelles des associations

Informatique

Le club informatique a été attaqué depuis mars 2020 par un virus que certains appellent la Covid19. Le responsable a vainement tenté de neutraliser ce virus,



inconnu à sa connaissance et pour ne pas le propager à tous les ordinateurs du groupe a décidé de suspendre les

cours. Il s'est engagé d'autre part, à ne reprendre les cours que si le port du masque devenait inutile. Ce qui n'est pas le cas encore en ce moment.

Il a bien voulu entreprendre des exercices, en utilisant le réseau informatique, mais le printemps étant là, le jardin occupant la quasi-totalité de leur temps de libre, il a dû jeter le gant (d'informatique pas de jardinier) pour s'occuper lui aussi de ses salades.

Il est intervenu quelquefois, mais individuellement, chez certaines personnes qui rencontraient quelques problèmes avec leur matériel.

Que nous promet 2021, je ne saurais le dire, mais tant que le virus nous harcèlera, le professeur s'isolera...



Quercy Généalogie

ANTENNE DE GÉNÉALOGIE EN CORRÈZE

Le groupe d'une quinzaine d'adhérents à Quercy Généalogie, sous la présidence de Jean Claude Mazot se retrouve à la bibliothèque de Baladou tous les premiers vendredis de chaque mois. Mais cette année, comme pour beaucoup d'autres associations, n'a pas permis de rencontres aussi régulières.

En effet, du fait des protocoles sanitaires mis en place et des confinements, nous n'avons pu nous retrouver que peu de fois.

Durant le 1er confinement, des "feuilles de chou", petits bulletins envoyés par mail, ont permis à qui le souhaitait, de partager des informations, des anecdotes, des problèmes rencontrés lors de recherches, des demandes extérieures : tuiles gravées à déchiffrer...



Après la période estivale, nous nous sommes retrouvés dans la salle de la Mairie de Baladou, plus vaste que la bibliothèque pour respecter les consignes sanitaires. Quelques adhérents ont alors entrepris un travail en commun de recueil des soldats décédés durant la guerre de 1870. Ce travail a pu se poursuivre et aboutir malgré le deuxième confinement.

En effet, le 1er juillet 2020 la Fédération Française de Généalogie et Le Souvenir Français ont signé un partenariat pour réhabiliter leur mémoire. Toutes les associations de

généalogie et les bonnes volontés sont sollicitées pour faire le relevé des soldats dont les actes de décès sont retranscrits dans les villes et villages de France de 1871 à 1874.

Ce relevé permettra de proposer aux maires des communes de noter leurs noms sur les monuments aux Morts ; mais aussi d'avoir des chiffres plus complets que ceux que l'on a actuellement, en ce qui concerne les victimes de cette guerre dont on parle peu, et qui a eu les conséquences que l'on connaît en Europe !

L'association Quercy Généalogie de Baladou a effectué des relevés sur les 4 cantons du Nord du lot : Souillac, Martel, Bretenoux et Gramat. Les grilles ont été indexées et envoyées à la Fédération Française de Généalogie. Un recueil a été fait.

Les projets en cours sont en attente de réouverture au public des archives départementales et diocésaines.

Au mois d'octobre, deux nouveaux adhérents ont rejoint le groupe.

En espérant que 2021 nous permettra de poursuivre nos actions et si vous souhaitez, vous aussi, faire partie de notre groupe, dans un esprit convivial et de recherches, n'hésitez pas à contacter :

Jean Claude MAZOT
adresse mail : jc.mazot@orange.fr

Nouvelles des associations

Baladou Gym

Ah 2020 ! Que dire de 2020 ? Que c'est une année singulière. Sans aucun doute. Et nous ne vous apprenons rien

Mais, cette année 2020 a révélé un esprit sportif, un esprit associatif, un esprit amical au sein de Baladou-Gym.

Par la pensée ou physiquement, chacun est présent ou soutient son association.

En effet, nous nous sommes retrouvés, en juin et/ou en septembre à pratiquer la gym, tout en respectant, bien sûr, les impératifs sanitaires. En juin, nous avons eu un temps clément et ensoleillé, agréable. En septembre, le temps était plutôt avec nous, même si par moment nous



avons un peu « frais » pour faire notre échauffement, dehors. Mais, rien n'arrête un Baladougymnien ou Baladougymnienne, car nous étions ravis de pouvoir être

ensemble, de discuter à 2 mètres les uns des autres, de rire, d'échanger, d'avoir une vie autre que celle gérée par le Covid.

Outre que cela faisait du bien au corps, cela faisait du bien au moral.

Que souhaiter pour 2021 ?

Que les situations sanitaire, économique et sociale s'améliorent. Que chacun

d'entre nous passions à travers ce fléau. Que nous gardions toutes et tous la santé. Que notre association soit préservée ainsi que les autres de Baladou et des environs.

Meilleurs vœux pour une année 2021 plus clémente...



Pomié en fêtes

Une Association par temps de pandémie (suite) ...

SOIRÉE VINS NOUVEAUX & CHÂTAIGNES

Le vendredi 20 novembre dernier, l'Association avait invité tous les habitants de Pomié à fêter l'arrivée des vins nouveaux et primeurs. Malheureusement, cette dernière manifestation de l'année noire 2020, a également été victime des contraintes sanitaires liées à la Covid-19.

Mais nous gardons espoir pour 2021...

ENTRETIEN DE LA MARE ET DE SES ABORDS

Dès le retour des beaux jours nous reprendrons nos séances régulières de « tonte mare ». Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES LE LUNDI 5 AVRIL 2021

Le lundi de Pâques aura lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomié.



Rendez-vous est donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village.

VIDE-GRENIERS LE DIMANCHE 27 JUIN 2021

Le vide-greniers annuel de BALADOU aura lieu le dernier dimanche de juin aux abords de la mairie et de la salle des fêtes. Que vous soyez chineurs, exposants ou simples curieux notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

REPAS ANNUEL (FÊTE DES VOISINS)

Le samedi 10 juillet 2021 en soirée se tiendra la traditionnelle fête des voisins ouverte à tous les habitants de Pomié ainsi qu'à leurs éventuels invités (famille et amis). Des précisions seront fournies ultérieurement.

Nouvelles des associations



Comité des fêtes

Bonjour à tous !

Nous espérons que chacun d'entre vous se porte bien et que la magie des fêtes de fin d'années est parvenue à vous faire oublier un petit peu la situation actuelle.

Cette année, c'est avec grand regret que nous avons dû vous annoncer l'annulation totale des festivités d'août 2020. Il aurait été trop difficile de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité.

La situation n'ayant pas évolué dans le bon sens, nous n'avons pu organiser d'autres événements pour cette fin d'année. Nous en sommes désolés.

C'est donc dans l'espoir d'une évolution positive de la crise

sanitaire, que nous vous proposerons une année 2021 encore plus motivée et festive que les années précédentes.

Ainsi, en ce début d'année 2021, le comité se rassemblera pour préparer l'assemblée générale et commencer à réfléchir à de nouvelles idées pour les futurs événements. Nous vous tiendrons informés de la date de cette réunion afin que tous ceux qui le souhaitent puissent apporter leur point de vue et de nouvelles propositions; nous vous attendons donc nombreux !

En attendant, le comité vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année à venir.

Merci à tous pour votre compréhension et à très vite ! Prenez soin de vous !

Pour le comité des fêtes,
Le président, Thomas Lacroix.

Bibliothèque

Une année bien singulière se termine. Nos rencontres à la bibliothèque ont été interrompues à plusieurs occasions.

Pendant les fermetures imposées par les pouvoirs publics, nous avons continué de proposer l'accès aux œuvres littéraires notamment par le portage de livres à domicile ou les échanges sur le parking du bâtiment.

A présent nous avons pu rouvrir nos portes depuis fin octobre, avec des mesures de quarantaine de livres retournés, une quotité de 4 personnes maximum dans les locaux à la fois, une paroi en plexiglas au bureau d'enregistrement, une entrée et une sortie distinctes pour éviter les croisements notamment, sans oublier les désormais incontournables gel hydro alcoolique et masques.

La sécurité de tous est au centre de l'attention pour vous permettre de venir emprunter des livres et continuer de vivre, tant bien que mal, un plaisir gratuit.

Car nous vous le rappelons, l'accès à notre bibliothèque ne demande aucun abonnement et n'engage aucun frais de votre part, amis lecteurs.

La liste des œuvres disponibles, établie en octobre 2020, est téléchargeable sur le site internet de la commune, à l'onglet « vivre à Baladou » sous la rubrique « bibliothèque ».

Malgré les circonstances nous avons renouvelé une partie de

nos ouvrages afin de proposer des nouveautés. Un important don d'un habitant de Martel a également diversifié la collection communale. Nous espérons que le prêt de livre par la Bibliothèque Départementale du Lot pourra reprendre dans les semaines à venir avec le passage du « bibliobus ».

La bibliothèque de Baladou vous attend. Vous y trouverez de tout, pour tous les âges et tous les goûts...

En cette période hivernale, n'est-ce pas l'occasion d'un moment de détente au coin du feu ou sous une couverture... ?

Un ordinateur est également à disposition avec connexion internet pour effectuer une démarche ou une recherche, pour les personnes ne disposant pas d'outil numérique à la maison (ou étant simplement en panne... cela arrive aussi parfois).

Nous restons à votre disposition lors des permanences. Normalement celles-ci se tiennent le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. En période de couvre-feu la permanence se tient le mercredi de 15h30 à 17h30. Les bénévoles assurent en outre le portage des livres à domicile. Il suffit de contacter le 06 73 00 11 72.

Au plaisir de votre visite et de pouvoir satisfaire votre envie de distraction



Les bénévoles de la Bibliothèque

Nouvelles des associations

Entretien des sentiers

Cette année on a pu constater que les sentiers qui parcourent notre territoire ont été régulièrement utilisés : c'est peut-être un effet positif des contraintes que nous avons à supporter en raison de la pandémie.

Il est bon de rappeler que ces sentiers sont maintenus en bon état grâce au dévouement de quelques volontaires qui en assurent l'entretien et le balisage.

Comme chaque année une campagne d'entretien est prévue en mai, du samedi 15 au samedi 22. Normalement nous arrivons à terminer l'entièreté du nettoyage pour le mercredi ou le jeudi, mais nous tenons toujours quelques jours en réserve pour tenir compte de l'éventuelle non-disponibilité des volontaires. Le rendez-vous est traditionnellement donné à 9 heures sur le parking faisant face au cimetière. On se répartit ensuite les tronçons de sentier à nettoyer, et on part pour deux heures d'opération, chacun emportant ses propres outils. Une fois de plus on fait appel aux bonnes volontés pour renforcer le noyau de base : tout le monde est le bienvenu.

Vous pouvez d'ores et déjà exprimer votre disponibilité pour participer en laissant un message à

grise.li@hotmail.fr ou un texto aux numéros 06 31 33 65 22 ou 06 02 32 10 87. Ceci nous permettra de nous rappeler à votre bon souvenir le moment venu...

A bientôt sur les sentiers de Baladou !

ACCOR'DANSE

Après un dernier repas dansant en mars 2020 ayant réussi à rassembler un bon groupe de personnes, nous avons dû évidemment cesser l'activité. En juin, lors d'une reprise timide et masquée, quelques petits pas de danse ont permis de faire oublier le « Covid 19 », mais celui-ci, à peine « endormi » a fait son retour, nous priant de rester chez nous... Mais ne nous lamentons pas par « respect » pour tous les secteurs si durement touchés. Nous attendons bien sûr la reprise des cours avec impatience car elle sera le signe d'une amélioration sanitaire tant attendue.

L'ASSOCIATION ACCORDANSE ET TOUS SES MEMBRES VOUS PRESENTENT, à vous toutes et tous ainsi qu'à vos proches, SES MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE 2021

CAUVALDOR

Suite au renouvellement des conseils municipaux, les élus communautaires ont également été renouvelés. A l'issue d'une séance-marathon de plus de 11 heures, le conseil communautaire réuni le 11 juillet 2020 a désigné ses présidents vice-présidents et membres du bureau lors d'un scrutin à bulletin secret pour chacun des postes. En outre, le Conseil Municipal de Baladou avait soumis une liste de candidats aux différentes commissions CAUVALDOR, les membres retenus sont également indiqués ci-après.

Ont été élus : Président de Cauvaldor : Raphaël DAUBET (Martel)

- Vice Président 1 Christophe PROENÇA (Gintrac) en charge des Activités et équipements sportifs (F. LEYMARIE est membre suppléant dans cette commission)
- VP2 Jean-Claude FOUCHÉ (Lanzac) : Economie, tourisme, artisanat et commerce (G. MILLET est membre suppléant dans cette commission)
- VP3 Pierre MOLES (Bretenoux): Finances, budget et

fiscalité (J. DELVERT est membre titulaire dans cette commission)

- VP4 Christian DELRIEU (Bétaille): Agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture et trufficulture (C. MARTY est membre titulaire dans cette commission)

- VP5 Monique MARTIGNAC (St-Jean-La-Gineste) : Actions sociales et solidarité (E. DELPY GOURSAT est membre suppléante dans cette commission)

- VP6 Dominique MALAVERGNE (Saignes) : Transition écologique, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts (G. MILLET est membre titulaire dans cette commission)

- VP7 Thierry CHARTROUX (Thégra): Services à la population (F. DEROO est membre titulaire dans cette commission)

- VP8 Francis LACAYROUZE (Rignac) : Voirie et chemins (G. MILLET est membre titulaire dans cette commission)

- VP9 Francis AYROLES (Prudhomat): GEMAPI, zones humides et réserves naturelles (Baladou n'a pas de membre dans cette commission)

- VP10 Guilhem CLEDEL (Montvalent): Politique patrimoniale et paysagère, coeur de village et revitalisation (D. LEMOINE est membre titulaire dans cette commission)
- VP11 Alfred TERLIZZI (Alvignac) : Culture (C. CAMPASTIÉ est membre titulaire dans cette commission)
- VP12 Jean-Philippe GAVET (St_Sozy) : Bâtiments, réseaux, numérique et nouvelles technologies (Baladou n'a pas de membre dans cette commission)
- VP13 André ROUSSILHES (Sousceyrac-en-Quercy) :

Urbanisme, planification et ADS (J. DELVERT est membre suppléant dans cette commission)

- VP14 Caroline MEY (Miers): Enfance et jeunesse (N. CHASE est membre suppléante dans cette commission)
- VP15 François MOINET (Gignac): Communication (Baladou n'a pas de membre dans cette commission)

Outre le président et les 15 vice-présidents, 24 membres supplémentaires, en principe des Maires, composent le bureau de CAUVALDOR.

Consom'local

La communauté de communes CAUVALDOR met en place un système de relance économique auprès des commerces du territoire sous la forme d'une aide à la consommation.

La population peut recevoir un chèque cadeau (maximum 20€ par foyer) selon certaines modalités et le dépenser chez un ou des commerçants partenaires.

Le principe : vous déclarez vouloir dépenser X euros dans Y commune ou commerce, un bon vous est édité pour ce montant après paiement en ligne.

Environ 3 à 4 jours plus tard vous recevez un chèque cadeau, doublant le montant d'achat, dans la limite de 20€. Ce montant à dépenser est offert par CAUVALDOR.

Exemple : vous souhaitez dépenser 15€, vous recevrez un chèque de 15€.

vous souhaitez dépenser 60€, vous recevrez un chèque de 20€.

L'opération dite CONSOM' LOCAL a débuté le 15 décembre, les bons d'achat sont à demander avant le 15 février sur la plateforme www.beegift.fr, avec une validité d'achat jusqu'au 15 juin 2021.



scannez le QR code pour aller directement sur le site

Si vous avez parmi votre entourage, des voisins non équipés d'internet, vous pouvez les diriger vers le secrétariat de mairie de la commune qui se chargera de les aider dans leur démarche en ligne.

En cette période particulière où la pandémie de COVID 19 a affecté de nombreux commerces, cette aide financière favorise également la consommation des administrés, eux aussi bien souvent impactés par les difficultés économiques.

Par cette action, les élus locaux ont souhaité manifester leur soutien au commerce local en doublant vos 20 premiers euros d'achat.

CONSOM'LOCAL

Dans le contexte économique actuel, Cauvaldor souhaite soutenir nos commerçants en lançant une opération de chèques cadeaux solidaires : les CONSOM'LOCAL

20€ dépensés (ou plus) = 20€ offerts par Cauvaldor = 40€ à dépenser !

UN CHÈQUE
20€
ACHETÉ

=

UN CHÈQUE
20€*
OFFERT



CONSUMEZ LOCAL :

CAUVALDOR DOUBLE VOTRE ACHAT !*

Pour l'achat d'un chèque CONSOM'LOCAL valable chez un commerçant du territoire, la communauté de communes vous offre jusqu'à 20€** en chèque cadeau CONSOM'LOCAL à consommer dans un de nos commerces. Vos chèques peuvent être dépensés en une ou en plusieurs fois et dans plusieurs commerces participants, jusqu'au 15 juin 2021.

**Une offre par foyer fiscal, dans la limite de 20€.



Histoires d'eau...

Notre eau potable: comment ça se passe

A intervalles réguliers nous recevons de la SAUR la facture pour notre consommation d'eau. L'évolution de l'organisation du service de distribution nous offre l'occasion de jeter un coup d'oeil sur ce dernier. En réalité la SAUR n'est que le dernier maillon de la chaîne de distribution en ce qu'elle est chargée de la facturation et du recouvrement des sommes dues. Le captage de l'eau potable, sa potabilisation et sa distribution sont assurés par des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP).

La plus grande partie de notre commune était desservie par le SIAEP du Pays de Martel, desservant tout ou partie des communes suivantes : Baladou, Martel, St-Denis-les-Martel et Strenquels. Baladou n'est qu'en partie couvert par ce SIAEP. En effet Les hameaux des Landes, du Pigeon, du Roucaillou et de Combel del Roc ainsi que deux maisons de Pomie sont approvisionnées par le captage de Gourdou situé sur le territoire de Souillac, tandis que Bazalgue, les Soles et Chavanne sont alimentés depuis le captage du Blagour.

Le rapport 2019 du SIAEP du Pays de Martel nous donne quelques informations intéressantes sur comment les choses se passent. Le territoire desservi comprend 1937 abonnés (compteurs!) pour 3000 habitants, soit 1,55 habitants par compteur en moyenne. L'approvisionnement est assuré par deux puits proches l'un de l'autre et situés sur la rive droite de la Dordogne sur le territoire des communes de St-Denis-les-Martel et de Floirac, aux lieux-dits Les Scanneaux et les Scourtils. Ces deux pompes ont délivré en 2019 environ 275 000 m³ d'eau. Ce volume est complété par l'acquisition de 40 000 m³ au SIAEP du Blagour pour approvisionner notamment le hameau de Bazalgue. L'eau est stockée dans 7 réservoirs et distribuée aux abonnés via un réseau de 168 km de canalisations. On compte donc environ 11 abonnés par km de canalisation. On observe environ 90 000 m³ de pertes dans les canalisations sur base annuelle, soit environ 535 m³ par km de canalisation et par an, ou encore 1,45 m³/ km et par jour. Le

SIAEP estime à 28 % le taux de pertes, ce qui est au-dessus des 20 % estimés en moyenne nationale par la Fédération des Entreprises de l'eau dans un rapport publié en décembre dernier. Ceci explique la nécessité de procéder au renouvellement des canalisations. Le rythme de renouvellement de l'ordre de 2,5 km/an.

la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est vérifiée à intervalles réguliers par le service d'analyse de la SAUR, tant pour la qualité microbiologique (21 en 2019) que pour la qualité chimique (20 en 2019). Une seule analyse microbiologique s'est avérée non conforme (traces de matières fécales et défaillance du système de chloration). Les analyses sont consultables par tout le monde à l'adresse internet suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Il suffit ensuite de cliquer sur notre département et de choisir la commune de Baladou.



scannez le QR code pour aller directement sur le site

On peut notamment constater que toutes les eaux de Baladou sont à tendance basique. Les eaux du captage de Gourdou ont un caractère agressif « susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment du plomb » (cf notamment rapport d'analyse du 22/12/2020). Les captages des Scourtils et du Blagour présentent une conductivité de l'ordre de 600 à 650 µS/cm. En l'absence de mesures directes de la dureté de l'eau ce paramètre permet de savoir que ces eaux sont dans la catégorie « eaux très dures » (entre 550 et 950 µS/cm). Bon à savoir pour le réglage des appareils électroménagers comme le lave-linge ou le lave-vaisselle ! Les eaux du Gourdou ont quant à elles une conductivité de l'ordre de 150 µS/cm, ce qui les classe dans les eaux dites « douces » (<300 µS/cm).

le coût de l'eau

En ce qui concerne le coût de l'eau, il est proposé par le SIAEP sur base d'une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage. Pour 2021 les représentants des communes ont voté un prix de 282,43€ HTVA pour 120 m³, soit 2,35 €/m³. Ce prix unitaire peut varier en fonction de la quantité effectivement consommée.

fusion des syndicats

A partir du 1er Janvier 2021 les SIAEP du Blagour, de Martel, des eaux du Doux et de la Moyenne Vallée de la Dordogne sont fusionnés, en attendant l'intégration ultérieure probable de la commune de Cressensac-Sarrazac. Le nouveau syndicat s'appelle « Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Moyenne Vallée de la Dordogne » (SE-CMVD).

Il interviendra sur un périmètre de 17 communes : Baladou, Cavagnac, Condat, Creysse, Cuzance, Gignac, Lachapelle-Auzac, Mayrac, Martel, Meyronne, Pinsac (en partie desservie par le SMVD), Saint-Denis-Les-Martel, Saint-Michel-de-Bannières, Saint-Sozy, Strenquels, Le Vignon en Quercy, plus La communauté de communes « Pays de Fénelon » pour la commune de Borrèze, desservie en partie par Le captage du Blagour qui alimente des abonnés répartis sur deux départements : la Dordogne et le Lot.

Tout comme les anciennes structures auxquelles il se substitue, ce syndicat représente la Collectivité publique et détient l'intégralité des compétences de

production et de distribution d'eau potable sur notre territoire.

La création par fusion de ce nouveau syndicat, sur un périmètre géographique étendu, permettra de répondre aux grands défis de l'alimentation en eau potable pour les années à venir et pour les générations futures.

Les trois grands défis de la gestion de l'eau sur notre territoire sont :

- L'alimentation quotidienne d'une eau de qualité, dans le respect de normes de plus en plus exigeantes,
- L'entretien du réseau, des ouvrages de stockage et de pompage
- La sécurisation de la ressource, pour s'assurer de ne jamais manquer d'eau, malgré les sécheresses.

De plus en plus, notre territoire est effectivement confronté à des épisodes sévères de sécheresse. Pour y remédier de façon pérenne, il apparaît indispensable d'augmenter et de diversifier notre capacité de prélèvement et de mutualiser nos ressources. Cela nécessitera d'engager des travaux conséquents permettant de traiter et d'alimenter l'ensemble du périmètre avec ces nouvelles ressources.

Pour une alimentation quotidienne, et dans la continuité des contrats souscrits antérieurement, notre nouveau syndicat fait intervenir un opérateur responsable de l'exploitation de ce service public : la SAUR. Le SE-CMVD veille donc au bon déroulement des missions de la SAUR, dans le respect de son contrat et de la réglementation nationale. Pour les questions afférentes à des problèmes de fuites ou de facturation, vos interlocuteurs ne changent donc pas.

Bon à savoir

Résultats d'examens

Maëva GOURSAT : Brevet des Collèges
Constant LEYMARIE : Brevet des collèges mention très bien
Léonie DUMAS : Brevet des collèges mention très bien
Charlotte LEMOINE : Brevet des collèges

Lukas MILLET : Baccalauréat général scientifique mention assez bien
Lucie LAVILLE : Baccalauréat professionnel série Commerce mention assez bien
Madison AMANN : Baccalauréat technologique série Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Thomas LACROIX : BTS Etudes réalisations et agencements
Antoine GOURSAT : Licence Pro Mise en forme Matériaux Soudage + certification internationale en soudage
Marie LEMOINE : Licence Pro Commerce International mention très bien + Licence de Droit mention bien

Jean-Stéphane CAMPASTIÉ a été promu Gendarme Adjoint Volontaire en février 2020 à l'issue de sa formation auprès du centre de Fontainebleau. Il est actuellement en fonction dans une brigade de gendarmerie du Tarn.

Ethan CHASE est devenu en janvier 2020 soldat 1ère classe après une formation de plusieurs mois à Angoulême Il est affecté au déminage auprès du 31^e régiment basé à Castelsarrasin.

Les maisons de service au public



Qui ne s'est, un jour ou l'autre, retrouvé bloqué dans une démarche administrative en particulier lorsqu'elles font appel à l'utilisation de l'outil informatique ? Les Maisons de Service Au Public (MSAP) ont été instituées en 2009 pour délivrer un service de proximité à l'attention de tous les publics pour aider les usagers, en un lieu unique, dans leurs démarches administratives, en particulier via les interfaces Internet des différentes administrations.

Depuis 2019 l'État a attribué le label « France Services » à ces maisons de service. L'idée est de garantir un niveau de qualité, et de permettre d'offrir une offre étendue à l'initiative des acteurs locaux, en particulier dans les domaines culturels, économiques ou éducatifs.

Les agents d'accueil sont en mesure de fournir une information de premier niveau pour chacun de ces services, d'aider aux démarches ligne, et de faire appel à un correspondant pour résoudre les cas complexes. Les maisons de service au public sont équipées du matériel informatique accessible aux usagers pour effectuer les démarches :

ordinateurs, imprimantes, scanner, ...

Outre le projet de MSAP en cours de développement à Souillac, la MSAP de Martel peut déjà desservir les habitants de Baladou. Elle recevra prochainement le label « France Service ».

La MSAP de Martel se trouve dans les locaux de la Mairie, place des Consuls. Téléphone : 05 65 37 30 03. Horaires : du mardi au jeudi 9h-13h et 13h30 -17h, vendredi 9h-12h.

Services disponibles : Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) ; Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ; Association d'aide à domicile ; Banque de France ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ; Conciliateur de justice ; Conseil départemental ; Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) ; DGFIP - Aide à la Déclaration de revenus ; EDF ; Enedis ; Maison départementale de l'autonomie (MDA) ; Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ; Mission locale ; Point Info Famille ; Préfecture ; Régime social des indépendants (RSI) ; Relais d'assistantes maternelles (RAM) ; Trésor Public ; Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) ; Union départementale des associations familiales (UDAF) ; cartes grises, permis de conduire, déclarations de revenus (impôts)

Pour toute mise à jour de ces informations, voir : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/martel>.



scannez le QR code pour aller directement sur le site

Bon à savoir...

Voulez-vous vous déplacer à l'électrique ?

Vous envisagez l'achat d'une auto électrique ? Vous rêvez d'un vélo électrique ? Sachez que le département du Lot offre des aides pouvant aller jusqu'à 400 € pour un vélo et 3500 € pour une voiture si vous êtes non imposable. Pour tout renseignement consultez la page : <https://lot.fr/vehicules-et-velos-electriques>



scannez le QR code pour aller directement sur le site

L'Espéranto: qu'es aquò ?

J'avais fait la connaissance de cette langue dans un pensionnat du Lot et Garonne dans les années 50 et je pensais bien que cette belle idée d'une langue universelle avait périclité n'en ayant plus jamais entendu parler depuis !

Tout a commencé en Pologne dans les années 1870. À l'époque, dans la ville de Bialystok qui fait partie de l'Empire de Russie, on parle quatre langues : polonais, yiddish, russe et allemand.

Quatre communautés qui se supportent tant bien que mal, conflits permanents, haines, peurs, humiliations....la situation est intolérable. Un jeune garçon sensible et surdoué dit-on : Ludwig Lazare Zamenhof se dit qu'il faut faire quelque chose pour que chacun, tout en gardant sa culture propre, puisse communiquer avec les autres sans provoquer blessures et drames.

Pour y parvenir, quoi de mieux qu'une langue qui n'appartienne à aucun peuple et dont les structures suivent le mouvement naturel de l'expression linguistique, une langue accessible à tous, même sans éducation. Avec la foi naïve de la jeunesse, l'adolescent se met au travail : il jette les bases de l'espéranto parce que cette situation lui était intolérable.

À 28 ans, il décide de publier le fruit de son travail, avec pour nom de plume «Doktoro Esperanto», c'est à dire «Le docteur qui espère». Il fait le tour des éditeurs. Mais ces hommes ne le prennent pas au sérieux et aucun n'en

veut. Il fera donc imprimer à ses frais une petite brochure, minable car il n'a guère d'argent et surtout aucun accès aux réseaux de librairies. Autant dire que sont projet n'a aucune chance d'aboutir....

Contre toute attente, il a tout de même quelques adeptes, surtout dans l'Empire russe. Une revue commence à paraître dans cette ébauche de langue. Tolstoï, enthousiasmé par elle, se met à y écrire. Mais il tombe en disgrâce et la censure tsariste interdit cette publication.

Difficile de croire qu'une langue vivante naîtra progressivement d'un projet aussi mal parti. Pourtant, un peu partout dans le monde, des gens découvrent ce langage et se mettent à l'apprendre. Les linguistes rigolent : chaque locuteur, disent-ils, va être victime de ses habitudes phonétiques, grammaticales, sémantiques. Ces gens ne se comprendront pas....

Pourtant, au premier congrès à Boulogne-sur-Mer, en 1905, les usagers de la langue se comprennent parfaitement, ce qui cause l'étonnement des journalistes dépêchés pour constater le désastre appréhendé... En effet, la langue n'est pas faite pour séduire. Elle est pleine de k , de j, de consonnes affublées d'accents circonflexes ridicules. Elle laisse une impression d'étrangeté et de barbarie. Toute l'intelligentsia du monde, ou à peu près, la rejette. Il faut dire que le choix saugrenu de consonnes à circonflexe pose problème car ils n'existent dans aucune imprimerie !

La Eta Princa

Sed, se vi malsovaĝigos min, mia vivo estos kvazaŭ suna. Mi konos sonon de paŝoj, kiu distingiĝas de ĉiuj aliaj... Kaj rigardu! Ĉu vi vidas tie tritikajn kampojn? Mi ne manĝas panon. Tritikaj kampoj memorigas min pri nenio. Kaj tio estas malgaja! Sed vi havas orajn harojn. Estos mirinde post kiam vi malsovaĝigos min! Ora tritiko memorigos min pri vi. Kaj mi amos la susuron de vento en tritiko...



Le Petit Prince

Mais, si tu m'apprivoises, ma vie sera comme ensoleillée. Je connaîtrai un bruit de pas qui sera différent de tous les autres... Et puis regarde! Tu vois, là-bas, les champs de blé? Je ne mange pas de pain. Les champs de blé ne me rappellent rien. Et ça, c'est triste! Mais tu as des cheveux couleur d'or. Alors, ce sera merveilleux quand tu m'auras apprivoisé! Le blé, qui est doré, me fera souvenir de toi. Et j'aimerai le bruit du vent dans le blé...

La guerre de 1914 éclate. Zamenhof meurt. Nous arrivons aux années 1920. À la Société des Nations, la délégation de l'Iran propose d'adopter l'espéranto dans les relations internationales. Ahurissement général et branle-bas de combat chez les grandes puissances. «Il faut enterrer ce projet, dangereux pour notre suprématie culturelle!». La France, qui commence déjà à craindre pour le statut du français comme langue internationale de la diplomatie, des postes et des télécommunications, fait partie des plus féroces opposants. Une fois encore, le projet est ridiculisé et écarté.

Et voici l'avènement de Staline et d'Hitler. Pour Hitler, l'espéranto est la langue de la conspiration juive et des francs-maçons; pour Staline, celle du cosmopolitisme bourgeois. Dans les années 40, ces deux hommes exercent le pouvoir sur la quasi-totalité de l'Europe continentale. L'espéranto est interdit, ses stocks de livres sont liquidés, bon nombre de ses partisans sont enfermés dans les camps de concentration et plusieurs y périssent. Au Japon, en Chine, en Espagne, au Portugal, les régimes au pouvoir pratiquent à son égard une politique moins violente, mais qui va dans le même sens.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale voit l'entrée en scène de l'interprétation simultanée. Celle-ci résout certes le problème de la communication dans les congrès et conférences, mais en fait, elle déguise mal une évolution qui donne à l'anglais une suprématie incontestée. C'est la langue des agences de presse, des multinationales, de l'édition scientifique aussi bien que des chansons sur lesquelles, dans le monde entier, danse une jeunesse habillée à l'américaine. Même le français semble avoir perdu la partie...

Cependant, on s'aperçoit que, avec des hauts et des bas, suivant les aléas de la vie politique et économique, l'espéranto n'a jamais cessé de se propager. On constate même une progression remarquable depuis une vingtaine d'années.

Même de rien, on compte aujourd'hui plus d'une centaine d'universités qui l'enseignent. La production littéraire est importante. Des pays aussi différents que la Chine, la Corée, Cuba ou la Pologne le parlent dans des émissions de radio. C'est la langue du monde dans laquelle on traduit le plus de chansons. C'est la langue maternelle d'un certain nombre d'enfants.

Si vous aviez eu entre les mains la petite brochure de

Zamenhof, en 1887, auriez-vous imaginé qu'un siècle plus tard, en 1986, le congrès international le plus vaste de toute l'histoire de Chine se déroulerait en cette langue ? Auriez-vous parié à cette époque qu'en 2020, il ne se passerait pas un seul jour sans qu'il n'y ait quelque part dans le monde une conférence, un congrès, une rencontre tenus en espéranto? Telle est pourtant la réalité.

Le fait est qu'en un siècle d'existence, l'espéranto a tissé sur toute la surface du globe d'innombrables réseaux d'amitiés entre personnes de toutes les couches sociales, de tous les milieux culturels. Disponible, pour ceux qui veulent jouer le jeu, l'Espéranto permet de dépasser les frontières, n'est pas rattaché à une nation, à une politique, à une économie.

Ses adeptes disent que par sa souplesse grammaticale, lexicale et stylistique, l'espéranto est un moyen de communication universel qui donne un sentiment de liberté dans l'expression qu'aucune langue ne confère au même degré, et ce, sans imposer de longues années d'études. La plupart des lettres de son alphabet proviennent en effet du latin, et son vocabulaire est largement inspiré des langues indo-européennes ce qui, d'après eux, permet un apprentissage plus aisé que beaucoup de langues

À ma grande surprise, j'ai découvert qu'il existe un parti Europe Démocratie Espéranto dont les membres œuvrent (sans succès) auprès des institutions européennes pour que cette langue soit utilisée à la place des 24 langues officielles.

Alors ? Les adeptes de cette langue internationale (Lingvo internacia) : de doux rêveurs ou des utopistes convaincus et persévérants ???

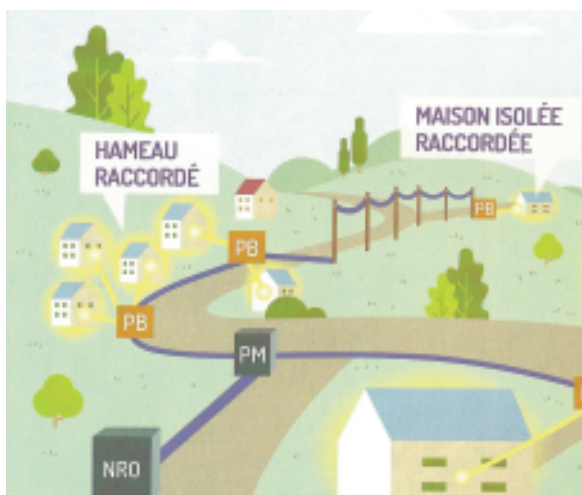
Danielle CARBON

Déploiement de la fibre optique



Nous vous expliquons dans le précédent numéro du Petit Baladin les étapes du déploiement de la fibre optique sur le territoire de notre commune. Cette opération est menée dans le cadre d'un projet du service départemental « Lot Numérique » en partenariat avec la société Orange qui fournit 80 % du financement, la Région Occitanie, et dans le cadre du plan France Très Haut Débit.

Vous aurez peut-être noté l'installation d'une nouvelle armoire de connexion au début de la D33 en direction de Mayrac. La fibre optique atteint en souterrain cette armoire (Noeud de Raccordement Optique, "NRO"), à partir de laquelle le signal va être distribué en aérien via l'adjonction de câbles de fibre optique sur les poteaux existants du réseau téléphonique. Des Points de Branchement "PB" sont alors installés à un maximum de 100 m des habitations. Des reconnaissances de terrain ont eu lieu en octobre-novembre par les prestataires de service pour organiser les travaux de pose. Le logement devient éligible au branchement à la fibre lorsque celle-ci est installée ET connectée au réseau.



C'est la société fournissant l'accès à Internet (FAI), typiquement celle auprès de laquelle on a l'abonnement téléphonique, ou une société équivalente, qui réalise le raccordement des derniers mètres entre le boîtier de branchement et l'habitation. Le coût du raccordement est de l'ordre de 100 à 200 €, il est souvent pris en charge par le FAI. Il n'y a pas

d'obligation ni d'urgence de raccorder à la fibre. Les lignes de cuivre traditionnelles continueront à coexister jusqu'au moment où tout le territoire sera couvert par le nouveau réseau, et même probablement 10 ans après. Cependant les FAI peuvent offrir des « incitants » pour se brancher sur la fibre, comme, par exemple, la prise en charge des frais de raccordement durant une période limitée.

On peut suivre le déploiement de la fibre sur le site : <https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr/carte-interactive-du-deploiement-particulier>



scannez le QR code pour aller directement sur le site

On peut constater sur cette carte que chaque maison est identifiée individuellement (vérifiez que la vôtre est bien incluse!), et que la plupart des maisons de Baladou sont en catégorie « en préparation », tandis que celles de hameaux de Chavanne, du Saulou et du Pigeon sont déjà au stade « en cours de déploiement ».

NB. Il est rappelé qu'il incombe aux propriétaires des arbres bordant les lignes téléphoniques de procéder à leur élagage. En cas de manquement la collectivité ou l'opérateur du réseau sont en droit d'intervenir et d'ensuite soumettre la facture aux propriétaires.

Bon à savoir

Si on constate un dommage aux lignes on peut le signaler sur le site :

<https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/signaler>



scannez le QR code pour aller directement sur le site

Agenda

Calendrier vacances scolaires 2020-2021

Vacances d'hiver: Du samedi 13 février 2021 Au lundi 1er mars 2021

Vacances de printemps: Du samedi 17 avril 2021 Au lundi 03 mai 2021

Pont de l'Ascension: Du mercredi 13 mai 2021 Au Lundi 17 mai 2021

Vacances d'été: Mardi 06 juillet 2021 au soir

Cours d'informatique (gratuit)

Bibliothèque municipale

suspendu jusqu'à nouvel ordre
contact: Michel BERGÉ

Réunions de généalogie

Mairie, salle du conseil

réunions suspendues jusqu'à nouvel ordre
les travaux continuent en distanciel
contact: Jean-Claude MAZOT
jc.mazot@orange.fr

Cours de Gym

Salle des fêtes

suspendu jusqu'à nouvel ordre
contact: Annie PESCHER,
baladou.gym@orange.fr

ACCOR'DANCE

Salle des fêtes

suspendu jusqu'à nouvel ordre
contact: Michel GAUCHER

Comité des fêtes

début 2021

réunion du comité et assemblée générale

Chasse aux oeufs

5 avril 2021 (lundi de Pâques)

Mare de Pomié

contact: Roland DENIER
pomieenfetes@gmail.com

Entretien des entiers

du 15 au 22 mai 2021

RDV parking du cimetière, de 9h à 11h

contact: Lionel GRISET
email: grise.li@hotmail.fr

Vide-greniers

27 juin 2021

Salle des fêtes

contact: Roland DENIER
pomieenfetes@gmail.com

Repas des voisins de Pomié

10 juillet 2021

Pomié

contact: Roland DENIER
pomieenfetes@gmail.com

Informations utiles

Déchetteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL
Tel: 05 65 27 19 42
Mardi et vendredi : 14:00-18:00
Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00
- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPPELLE-AUZAC
tél 05 65 37 08 22
Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00
tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

Urgences

SAMU: 15 - Police 17 - Pompiers 18 - Général 112
Violences conjugales: 3919 - SMS police secours: 114
Enfance en danger: 119

Bibliothèque

Horaires en temps normal:

le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Horaires en période de couvre-feu à 18h00:

le mercredi de 15h30 à 17h30

le samedi: 10h à 12h

livraison de livres à domicile:

06 73 00 11 72

bibliobaladou@gmail.com



Maison de Service au P

Mairie de Martel, place des Consuls.

Téléphone : 05 65 37 30 03.

Horaires : du mardi au jeudi 9h-13h et 13h30 -17h,
vendredi 9h-12h.

